VENDREDI 27 DÉCEMBRE 1839. LIEGE. NUMERO 306

ABONNEMENS

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 13
Un N°. . . . . » 20
Les abonnemens commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÉGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, 24 décembre.

Le duc de Wellington a envoyé des circulaires à tous les pairs conservateurs pour les inviter à se réunir à Apsley-House, la veille de l'ouverture du parlement. Le vicomte de Melbourne a envoyé une pareille circulaire aux pairs du parti whig.

— Nous apprenons de source certaine que les ministres whigs ont résolu de dissoudre le parlement aussitôt après l'allocation accordée pour le mari de la reine.

Lord Melbourne, qui s'attendait à de chaudes discussions dans le parlement, prétextera, pour recourir à ce moyen, une opposition factieuse et tyrannique des conservateurs vis-à-vis de leurs souverains. (*Manchester Journal.*)

— MM. Baring frères, banquiers, ont expédié aux Etats-Unis pour être soumis au congrès un projet d'après lequel il serait fait face aux dettes des divers états au moyen d'un emprunt national. Les célèbres banquiers n'ont pas de peine à prouver que ce fonds jouirait d'un crédit fort supérieur à celui qui est accordé à celui des Etats. Il suffit de citer le dernier emprunt contracté par M. Jaudon au nom de la banque et sur dépôt de fonds publics. L'intérêt de cet emprunt n'est pas de moins de 10 pour cent. La question est de savoir si les états consentiront à s'aider ainsi les uns les autres au détriment des passions et des rivalités locales.

— Rien de nouveau ici en matière de finances. Néanmoins l'état aisé et tranquille de la place donne lieu à beaucoup de bruits et de conjectures au sujet d'une prompte diminution dans le taux de l'intérêt. On ne peut savoir si ces bruits sont ou non fondés; quoi qu'il en soit, nous pouvons nous attendre à une plus grande abondance d'argent après le paiement des dividendes de janvier, à moins que la Banque d'Angleterre ne renouvelle ses mesures restrictives, ce que nous ne voyons aucune raison d'appréhender pour le moment. (*Globe.*)

— L'état de stagnation et de dépréciation du commerce mérite d'appeler l'attention de la législature dans le but d'alléger s'il est possible, la détresse des classes ouvrières. Il faudrait aussi examiner les causes qui ont pu amener au sein d'une paix profonde des conséquences si déplorables. A Leeds et dans les autres districts où l'on travaille la laine, il a été déclaré des faillites considérables qui ont entrainé d'autres banqueroutes et ruiné la confiance. Le commerce du fer forme cependant une exception à la stagnation générale. Dans tous les districts où se trouvent des mines, les forges sont en pleine activité; de nouvelles vont être élevées, le travail est abondant, les salaires sont élevés et la plus grande activité préside aux exploitations.

(*Morning-Chronicle.*)

FRANCE. — Paris le 25 décembre.

Le scrutin pour l'élection du président de la chambre des députés a donné le résultat suivant :

Nombre des votans, 275; majorité absolue, 138. M. Sauzet a obtenu 172 voix. M. Odillon-Barrot 94, M. Dupin 4, M. Dupont (de l'Eure) 1, M. Gauguier 1. M. Sauzet ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé président de la chambre.

— La chambre des députés, après le tirage au sort qui a décidé la formation des bureaux, s'est retirée pour procéder à la nomination des présidens et des secrétaires de ses bureaux. Voici le résultat :

1er. bureau. Président, Jacques Lefébvre; secrétaire, Galois. 2me., pr. Sauret; s., Billaut. 3me., pr., génér. Jamin; s., Desmousseaux de Givré. 4me., pr., Nogaret; s., de Jussieu. 5me., pr., Ladoucette; s., Quesnault. 6me., pr., Calmon; s., de l'Epée. 7me., pr., Clément; s., Piéron. 8me., pr., Tupinier; s., Lanjuinais. 9me., pr., Caumartin; s., Defermon.

Ces nominations présentent une majorité considérable en faveur du ministère.

— Le *Constitutionnel* annonce que divers députés influens déterminés par l'importance de la question linière, ont résolu de prendre l'initiative et de proposer un projet de loi sur cette matière aussitôt que la chambre sera constituée.

— M. Bertin-de-Vaux a été réélu député à Saint-Germain en-Laye par une puissante majorité. M. de Breuvery était son concurrent.

— Dans la séance d'aujourd'ui de la chambre des pairs, M. d'Altron Shee a reproché à l'administration du 12 mai, d'avoir pris ses candidats à la pairie dans des catégories qui ne peuvent que rabaisser la considération de la chambre des pairs, entr'autres parmi les députés qui n'avaient pu être réélus, députés non reélus, députés impossibles, députés retirés, telles sont, dit-il, les trois catégories parmi lesquelles le ministère a choisi nos nouveaux collègues. L'orateur parle des démarches humiliantes qu'a dû faire le ministère pour faire accepter la pairie à quelques-uns de ses candidats, démarches qui font tort à la considération de la chambre haute. Que la crainte d'être juges dans votre propre cause, ne vous retienne point, messieurs, dit l'orateur en terminant, il faut que la chambre s'occupe de remédier aux inconveniens qui résulteraient pour elle de la manière dont on interprète la charte, sous peine de perdre toute considération aux yeux du pays.

M. *le ministre de l'instruction publique* monte à la tribune pour repousser les attaques de M. d'Alton Shée. Il s'étonne de l'inconcevable légèreté avec laquelle le jeune orateur a prononcé une espèce d'interdiction sur des hommes honorables, et répond en peu de mots à ce qu'il appelle des épigrammes.

Sont déclarés valables, les titres de MM. Daunou, Despans-Cubières, Etienne, de la Rochefoucault, Lebrun, le marquis de Lusignan, baron de Malaret, Eug. Merlin, Persil, Boissy, Borelly, Cavaignac, Rossy, Viennet, de Ste-Hermine, Teste, Vaudeuil, Aubert. Cordier.

Les nouveaux pairs sont introduits et prennent séance. La chambre se retire dans les bureaux pour procéder à leur organisation et à la nomination des membres du comité des pétitions et des membres de la commission du projet d'adresse en réponse au discours du roi.

— Barthélemy s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique pour tentative d'homicide volontaire sur la personne du sergent de ville Beudet.

— M. le commissaire de police Yvon, a fait une perquisition dans les bureaux du *Capitole* pour rechercher dans les papiers de ce journal tout ce qui pouvait éclairer l'autorité sur la fuite de M. le marquis de Crouy-Chanel et sur l'insertion d'un article publié le 21 dans la même feuille. D'après le *Capitole*, ces recherches n'auraient produit aucun résultat.

— Le conseil-d'état fonctionne activement pour la préparation des projets de loi annoncés par le discours de la couronne. Les comités de législation et de la guerre se sont encore réunis ce matin.

— M. Rotschild et M. le gouverneur de la Banque se trouvaient réunis ce matin chez le ministre des finances.

— M. le prince de Joinville est arrivé à Toulon le 23, à bord de la frégate la *Belle Poule*.

— Les concerts-Musard dont la célébrité a retenti dans toute l'Europe sont en liquidation.

— On écrit de Lugano (Suisse), le 17 décembre :

Les assemblées électorales pour la nomination des nouveaux membres du grand-conseil ont eu lieu avant-hier dans tout le canton, à l'exception d'un très-petit nombre de cercles, et entre autres ceux de Malvaglia et de Navegna, entièrement dévoués à l'ancien conseil-d'état. Le résultat des élections connues jusqu'à présent est favorable à la cause de la réforme.

NOUVELLES D'ALGER.

Le gouvernement n'a pas encore reçu de rapports détaillés sur les affaires qui ont eu lieu dans les journées des 14 et 15 décembre, entre Bouffarick et Belidah. Voici ce qui résulte des premiers renseignemens qui lui sont parvenus :

Le 14 décembre, au moment où la colonne mobile, composée des 2e et 17e léger, de 400 chevaux et de 4 pièces d'artillerie, débouchait de Mered, en avant de Bouffarick, se portant sur Belidah, elle aperçut l'ennemi dans la plaine. Dès que les troupes de l'émir furent à portée, la cavalerie française s'élança sur elles; nos chasseurs sabrèrent les fantasins arabes mis en désordre dès le premier choc, et les culbutèrent dans un ravin. Notre infanterie acheva de disperser l'ennemi et le poursuivit dans les fourres qui couvrent les premières pentes de l'Atlas.

Beaucoup de cadavres furent laissés sur place par les fuyards. Plusieurs Arabes, au moment où nos soldats se précipitaient sur eux, criaient : *Grâce*! C'étaient d'anciens zouaves passés au service de l'émir; nos cavaliers furent sans pitié pour eux.

Pendant ce combat, 300 cavaliers environ ayant cherché à manœuvrer sur nos derrières, 100 chasseurs qui formaient l'arrière garde reçurent l'ordre de les aborder vigoureusement; les Arabes furent culbutés au premier choc, et, après avoir perdu un assez grand nombre d'hommes et de chevaux, s'enfuirent dans toutes les directions.

La colonne vint coucher au camp supérieur de Belidah.

Le 15, à six heures du matin, pendant qu'un convoi était dirigé du camp sur la ville de Belidah, le 2e léger, appuyé par l'artillerie, marcha contre les Arabes, qui s'étaient montrés au pied de l'Atlas, entre la ville et la Chiffa. L'infanterie régulière d'Abd-el-Kader fut encore dispersée; elle éprouva des pertes encore plus considérables que celles de la veille.

Le 2e léger, qui combattait sous les yeux des 23me. et 24me. de ligne qui occupaient le camp et formaient la réserve, a acquis dans cet engagement de nouveaux titres à l'estime de l'armée, qui a su depuis long-temps apprécier sa bravoure et son excellente composition.

Après cet échec, l'ennemi n'a plus osé montrer de troupes régulières. Quelques cavaliers et des Kabyles en petit nombre ont seuls continué à tirer dans la plaine. Tout est tranquille à Koleah et dans le Sahel. De ce côté l'ennemi n'a pas essayé de s'approcher de nos lignes.

Le 16, une colonne mobile, commandée par le colonel Lafontaine, manœuvrait entre l'Aratch et la Hamise; si elle a pu parvenir à joindre l'ennemi, il aura sans doute reçu encore une sévère leçon, car les troupes étaient animées de la plus grande ardeur.

Le bateau à vapeur le *Styx*, est arrivé le 16 à Alger avec 400 hommes destinés au 17e léger. Les vaisseaux qui portaient le 58e étaient en vue; ils devaient arriver à Alger dans la journée.

(*Moniteur Parisien.*)

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes :

» Toulon, le 22 décembre.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

» D'après le rapport du capitaine du Neptune, le bruit courait à Alger que, le 17, la colonne commandée par le général Rulhières, allant approvisionner le camp de Coleah, avait eu près de celui de Mahelma un engagement sérieux dans lequel les Arabes auraient encore été battus.

» Le même rapport annonce qu'un navire venu d'Oran le 18, faisait connaître que les hostilités avaient été reprises dans l'Ouest, et que le chef des Garabas avait été tué dans une affaire contre nos troupes. »

Bayonne, le 23 décembre.

Le général commandant la 20me division militaire à M. le ministre de la guerre.

« Cabrera était allé à Mora et à Flix, le 12, pour activer les fortifications; il est revenu à Zurita le 15. Les carlistes ont attaqué Berga, le 15, sans succès. La 3e division, sortie d'Alcoriza, les en a chassés. »

— On écrit de Bayonne, 22 décembre :

« Une sérieuse affaire a eu lieu le 16 dans les environs d'Alcoriza entre la 3e division christine sous les ordres du général Alcala et la division carliste de Llangostera. Il parait qu'à l'issue de cette affaire meurtrière dans laquelle l'avantage ne serait pas resté aux christinos, le duc de la Victoire a envoyé des renforts de Las Matas sur Alcoriza. Un nouvel engagement aura eu lieu sur le même point : pendant toute la journée du 17, une vive fusillade a été entendue dans cette direction. »

FEUILLETON. — 27 DÉCEMBRE.

L'ORDONNANCE.

SOUVENIR D'ALGER.

Vers la fin de 1835, la maladie et quelques affaires malheureuses avaient tellement décimé les rangs du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, qu'au bout de six mois de classes faites à Tarascon, nous fûmes envoyés, près de deux cents conscrits, à Alger, pour renforcer les escadrons réduits à leur plus simple expression.

Avec quelle joie nous montâmes sur le vaisseau qui devait nous mener vers cette terre promise, où tant de nous pourtant devaient mourir! mais quel homme de vingt ans s'amuse jamais à penser à la mort! beaucoup d'entre nous sortaient du collége et nous nous ressentions plus ou moins de la commotion électrique de 1830; épaulettes et croix formaient nos rêves les plus communs, et le bâton de maréchal était l'étoile sur laquelle beaucoup d'entre nous, sans l'avouer trop hautement, avaient les yeux fixés. Insoucians sur les misères du présent, riches en folles pensées d'avenir, nous débarquâmes à Alger, la ville blanche aux milles dômes, d'où l'on nous répartit également dans les six escadrons qui formaient alors le régiment qu'on pouvait comparer sans trop d'exagération à un cadre sans toile!....

Six semaines après mon arrivée à Alger, et par une froide nuit de décembre, j'étais étendu dans mon hamac, et soigneusement enveloppé dans ma couverture de cheval, mon manteau et ma schabraque; car Dieu sait, et les chasseurs d'Afrique aussi, qu'on ne brûle pas toujours dans ce brûlant climat! Je ne sais trop pourquoi, mais au lieu de dormir, j'écoutais avec une assez vive satisfaction la brise violente qui courbait les arbres et venait se briser en furie dans les angles de la veille maison maure où l'on nous avait casernés. Chaque fois que le vent redoublait de rage, je me blotissais sous ma chaude couverture, et je grelottais à la seule pensée de mettre le nez dehors; puis, me retournant dans mon hamac, que je me plaisais à faire craquer sous mon poids, je me félicitais d'en avoir si solidement attaché les cordes. N'est-ce point un grand bonheur, en effet, quand l'ouragan mugit autour de vous, de pouvoir compter sur la solidité de ce qui vous abrite! C'est un garant de paix et de repos, qui fait sentir plus intimement la douceur d'être bien à couvert! Hélas, tout n'est que déception en ce monde, surtout pour les infortunés conscrits, et si la maison était inébranlable, si les nœuds de mon hamac étaient de véritables nœuds gordiens, il n'en était pas moins écrit, dans le grand livre de ceux qui ne dorment pas, qu'il me serait également interdit de dormir, moi qui m'y sentais si doucement invité.

Fatigué d'écouter les sifflemens du vent et subissant peut-être son influence soporifique, mes paupières commençaient à se fermer, et la tempête n'arrivait plus à mes oreilles qu'à de rares intervalles, et comme la ridicule menace d'un impuissant ennemi!.... tout d'un coup un bruit bien plus terrible se fait entendre!... Le brigadier de semaine, une lanterne à la main, entre précipitamment dans la chambre et s'écrie d'une voix de tonnerre, qu'il fallait sur-le-champ deux hommes pour porter au camp de Mahelma une dépêche pressée. Ouvrant alors le fatal calpin sur lequel était inscrit l'escadron par rang d'ancienneté, il se mit à chercher les noms des deux infortunés, dont le tour était venu de marcher; chacun tremblait d'entendre sortir le sien de la bouche du brigadier, qui ne me parut jamais si laid qu'en ce moment d'angoise, où j'avais, je ne sais pourquoi, le pressentiment que j'allais être désigné pour monter à cheval!

En effet, après avoir tourné quelques feuillets et murmuré quelques jurons sur la lampe que le vent faisait vaciller dans sa prison de corne, mon nom et celui de la seconde victime sortirent enfin de ses lèvres. Il faut l'avouer, cet homme me parut odieux, haïssable. C'en était donc fait; il fallait quitter cette chaude atmosphère, dans laquelle j'étais si bien;... j'eus beau faire semblant de dormir, la fatale sentence était prononcée, et, prenant mon hamac par les cordes du pied, il se mit à me secouer si fort, qu'il devenait absolument impossible de dissimuler plus longtemps. Que me voulez-vous, dis-je alors en étendant les bras et bâillant de toutes mes forces? A cheval et vivement, répondu le bourru; il ne s'agit pas de paresser; en route! Et comme il reprenait les cordes de mon hamac, je jugeai plus prudent de m'exposer au froid, que de risquer un second balancement, ainsi qu'il pp ellait la secousse qui avait menacé de me casser la tête le long du mur.

En dix minutes, je fus à cheval ainsi que mon camarade de route. « Faites attention, me dit le maréchal-des logis chef en me remettant la lettre, que vous êtes en pays ennemi. Si l'on vous attaque, défendez-vous jusqu'à la dernière extrémité, et si vous succombez, avalez la dépêche plutôt que de vous la laisser prendre. En marche, et vivement. »

Piquant alors des deux, je sortis du quartier avec mon compagnon de misère, gros paysan allemand, ne sachant pas un mot de français. Pour comble de bonheur, en passant près de la sentinelle qui veillait à la porte, j'entendis le brigadier de semaine, qui avait surveillé notre départ, lui dire d'un ton moitié goguenard et moitié piteux. « N'est-ce pas bien là encore de la vraie chair à chacal, comme les trois quarts de ces pauvres diables de blancs-becs, qui nous arrivent de France pour se faire manger ici?... Allons, bonsoir... »

Sous l'influence de ce consolant présage, nous nous éloignâmes au grand trot, et continuâmes cette allure jusqu'au moment où mon compagnon, bien moins habitué que moi à l'exercise du cheval, et qui en avait un d'ailleurs dont le trot était infernal, s'arrêta en me criant de toutes ses forces : je picott, sacremente! je affre ma corps mal. »

C'est égal, lui répondis-je en reprenant le trot, que j'avais interrompu un moment, nous sommes pressés, dépêchons-nous, et ne nous amusons pas à bavarder.

Dix minutes après, cependant, je fus contraint de mettre mon cheval au pas, car mon malheureux camarade se plaignait vivement cette fois d'*avre* mal à sa côté, et refusait obstinément de reprendre une allure plus rapide.

Que diable, lui dis-je alors irrité de son entêtement et amusé en même temps de son sang-froid, il fallait rester près de votre maman si vous êtes si douillet, nous n'arriverons jamais de ce train, et les dépêches ne se portent pas ordinairement comme si l'on suivait un enterrement.

Ça m'être égal, répondit flegmatiquement mon aimable ami, je m'affre pas engagé pour me faire *murir pur porter des lettres*... et c'être pas ma toure de correspondance.

Il est ma foi bien temps de le dire maintenant, m'écriai-je en riant; et pourquoi n'avoir pas réclamé, avant de partir, au brigadier?

Au lieu de me répondre, il se fourra dans la bouche une énorme chique

HOLLANDE.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Séance du 23. — M. le ministre des finances présente le message suivant :

Nobles et puissans seigneurs, à la suite de la demande que vous nous avez faite de prendre en considération ultérieure le projet de loi destiné à mettre une dette à la charge des possessions d'outre-mer, il est nécessaire de pourvoir aux moyens propres à couvrir les besoins pour 1840.

En vous offrant le projet ci-joint nous recommandons V. N. P. à la protection divine :

Projet de loi.

NOUS GUILLAUME, etc.

Considérant que, pour mettre en équilibre les voies et moyens avec le montant présumé des dépenses pour 1840, il serait nécessaire de se procurer un capital de 11,220,000 fl. et qu'en outre une somme de 4,000,000 fl. est nécessaire pour pourvoir aux besoins du syndicat d'amortissement, nous avons après avoir entendu le conseil d'état et de commun accord avec les états-généraux trouvé convenable ce qui suit :

Pour les besoins du trésor de l'état et pour couvrir les dépenses sus-mentionnées, il sera inscrit dans le grand-livre de la dette nationale active à cinq pour cent, et il sera émis un capital de 15,742,000 fl.

Mandons et ordonnons, etc.

Après cette communication, la chambre procède à la discussion du budget des dépenses. Voici l'analyse de quelques discours qui ont été prononcés :

Plusieurs membres ont successivement la parole contre le projet, ils se plaignent que le budget est trop élevé, surtout en ce qui concerne les dépenses de la guerre. Ce qui s'est passé dans les discussions au sujet des colonies ne fait que les confirmer dans cette idée. Ils réclament la révision de la loi fondamentale et demandent la responsabilité ministérielle. Ils repoussent la comparaison faite entre les membres et l'opposition belge, après les preuves de fidélité données à la famille d'Orange par les états-généraux. Ils voteront contre la loi en discussion ne voulant approuver des principes ou des faits qu'ils ne pourraient légitimer, notamment le maintien du syndicat que M. Luyben appelle le cancer des finances néerlandaises. Quelques membres sont prêts cependant à voter des crédits pour 6 mois. Telles sont les opinions émises par MM. Schimmelpenning, Backer, Van Hoorn, Luyben, de Jonghe, van Alphen et Kaiphorst.

M. *Frets* témoigne ses regrets que sa proposition, faite en comité général de lundi dernier, pour borner provisoirement l'emprunt à la somme due à la Société de Commerce, ait été rejetée. Dans le cas même de l'approbation de l'emprunt ou de la modification de la loi y relative, il n'aurait pu donner son approbation au budget des dépenses qui est présenté. Ces deux objets, selon l'orateur, sont distincts et séparés plus peut-être que quelques membres de la chambre semblent le penser. L'emprunt est une ratification du passé et le budget un mandat pour l'avenir. Considéré sous ce point de vue, il regarde le budget comme dangereux, comme pernicieux, parce que le chiffre en est trop élevé et ne cadre pas avec cette simplification qui doit régner dans nos affaires intérieures.

Il désire, avant d'approuver le budget, obtenir les garanties nécessaires, nommément la révision du réglement de la chambre des comptes et la proposition pour la révision de la loi fondamentale. Il termine en priant le ciel d'écarter les suites possibles qui pourraient résulter de la rigidité de l'assemblée.

M. *Van Dam van Isselt* dit que, sous une forme constitutionnelle, les membres de la chambre législative n'ont d'autre moyen, quand le gouvernement marche dans une voie erronée et qu'ils veulent l'en faire revenir, que de refuser les subsides. La chambre n'a fait que tard, peut-être trop tard, usage de sa prérogative à cet égard. C'est une raison de plus pour les membres de se déclarer, dans la présente occasion, contre la proposition du gouvernement, puisque le ministre des finances, dans son dernier discours, a rejeté la faute de ce qui est arrivé dans les dernières années sur la majorité de la chambre. L'orateur dit, que l'avenir du pays est très-sombre et ses craintes ne sont pas diminuées par la loi qui vient d'être présentée. On lui a demandé hors du sein de la chambre pourquoi, au moyen d'une plus grande condescendance de sa part, il ne tâche pas de prévenir la réalisation de ces sombres prévisions; mais sa réponse est, comme celle d'un honorable député d'Utrecht, à une précédente occasion : Je ne saurais le faire parce que je ne le puis pas.

L'orateur, cependant, ne peut pas croire qu'une année qui a si heureusement commencé, puisse se terminer dans l'inquiétude. Le gouvernement accédera aux justes désirs des états-généraux; quant à lui il est près à oublier le passé et à remédier au mal. Mais, ce qu'à Dieu ne plaise, si ces craintes pouvaient se réaliser et s'il y avaient des collisions, alors il verra le sort de la patrie avec un cœur saignant, mais avec une conscience tranquille. Il croit devoir répéter ce qu'il a déjà dit antérieureme nt : *Dans les grandes révolutions les peuples seuls ne périssent pas.* Il votera contre les lois.

M. *Luzac* regrette que le ministre des finances, dans son dernier discours, ait glissé si légèrement sur la révision de la loi fondamentale. Cette révision a été néanmoins promise dans le sens le plus étendu, en 1831, par le ministre des affaires étrangères et l'on peut objecter à l'adage, adressé comme un reproche à la chambre par le ministre des finances, un autre adage national : *Un homme n'a qu'une parole.*

Son exc. le ministre de l'intérieur défend le budget principalement pour ce qui concerne les dépenses de son département où toute économie possible se pratique. Quant aux dépenses du département de la guerre, il les motive sur les besoins des places fortes.

Son exc. le ministre des finances, par un discours étendu, défend la loi. S. Exc. dit, entr'autres, qu'elle a vu à regret que son assertion sur le système des anciens députés belges au sujet des griefs et des subsides a excité la susceptibilité de certains membres, et S. Exc. explique le sens de ses paroles. L'objection capitale contre le budget est que le chiffre en est trop élevé. Mais, cela doit être attribué principalement à ce que maintenant, l'ordinaire et l'extraordinaire sont compris dans le même budget. D'ailleurs, on doit regarder ce budget comme une loi de crédit en détail, d'où il n'y a pas de conséquences à tirer pour l'avenir.

Du reste, le gouvernement fera encore tout ce qu'il est possible, dans le cours de l'année 1840, pour pratiquer des économies. Le ministre repousse l'idée, comme un membre l'a prétendu, que lui, ministre des finances, aurait une autre opinion sur les communications au sujet des possessions d'outre-mer que S. Exc. le ministre des colonies. S. Exc. dit, à cette occasion, qu'elle regrette vivement la démarche de son honorable collègue, mais qu'il conserve toujours quelque espoir que son collègue, qui a rendu de si éminens services à la mère-patrie et aux colonies, consentira à garder son portefeuille.

A la fin de son discours, le ministre forme des vœux pour qu'il puisse avoir réussi à détruire la prévention qui règne dans la chambre et à contribuer ainsi à amener un rapprochement entre les représentans de la nation et le gouvernement. Ce rapprochement est nécessaire, surtout dans les circonstances présentes. Le traité avec la Belgique est conclu, mais il n'est pas encore exécuté sous certains rapports. Jetez un coup-d'œil sur l'histoire, dit le ministre; l'empressement à licencier les militaires et la diminution des moyens de défense, après une époque de guerre, ont quelquefois entraîné de dangereuses suites. Après la paix de Munster, on a vivement insisté sur des économies et des licenciemens. Et quel en a été le résultat? que la république, qui avait tenu tête à la puissante Espagne, n'a plus été en état de se défendre contre les attaques de l'évêque de Munster.

M. *Van Asche van Wyck* croit voir, dans la proposition faite aujourd'hui pour l'emprunt des 15 millions, une preuve que le gouvernement a rejeté la demande de prendre en considération ultérieure le projet de l'emprunt colonial. Il en témoigne ses regrets, d'autant plus qu'on fait naître ainsi une tension qui nuit au crédit de l'état. Il démontre de nouveau que la chambre n'a pu agir autrement qu'elle l'a fait.

S. Exc. le ministre des finances répond, que le projet de loi, qui a été présenté ce matin, n'exclut pas des délibérations ultérieures sur la loi qui s'applique plus spécialement à l'emprunt des colonies.

51 membres étaient présens. 50 membres se prononcent contre la loi des budgets. Un seul (M. Beelaerts van Blokland) a voté pour.

En conséquence, S. M. le roi sera respectueusement prié de prendre cette loi de budjet en considération ultérieure.

Le ministre des finances déclare que, dans les circonstances qui se présentent, il est autorisé à retirer le budjet des voies et moyens, ainsi que le projet de loi présenté au commencement de la même séance (celui qui créait une nouvelle dette active de 15,742,100 à 5 p. c.)

En conséquence le président déclare que l'assemblée se sépare.

On écrit de La Haye, le 24 décembre :

« Dans la séance d'aujourd'hui de la seconde chambre des états-généraux, il a été reçu un message par lequel, vu le rejet des voies et moyens, et la nécessité de ne pas entraver le service, les mesures suivantes sont proposées pour les 8 premiers mois de 1840 :

Art. 1er. Les lois sur les voies et moyens pour 1839, restent en vigueur pour les 8 premiers mois de 1840, excepté qu'on laisse en-dehors des produits les 1,200,000 florins provenant des Indes orientales.

Art. 2. Pour couvrir le déficit du budget, on inscrira au 2me grand-livre de la dette active un capital de 15 millions, dont provisoirement les deux tiers seulement seront disponibles.

Art. 3. La loi sera obligatoire à partir du 31 décembre 1839 et pendant les 8 premiers mois de 1840, ou plus ou moins longtemps, selon que la loi le prescrira.

Les délibérations sur ce point commenceront dès aujourd'hui dans les sections.

A ces renseignemens, le *Handelsblad* ajoute que ce projet paraît devoir rencontrer beaucoup d'opposition chez un assez grand nombre de membres, mais que cependant on ne doit pas le considérer dès-à-présent comme rejeté.

Aujourd'hui, dit la même feuille, on a coté les fonds comme suit à la société des effets publics, 2 1/2 p. c. 51 3/16; kansb., 23 1/2; nouv. 95; s. de com. 165; Ard. 23 1/16; C. 17 1/4.

— On écrit de Gand, au *Handelsblad*, que les achats de fabricats belges qui ont eu lieu dans cette ville pour Vera Cruz, Rio-Janeiro, Valparaizo Singapore et Manille ont été opérés la plupart à la demande de la Banque de l'industrie établie à Anvers et moyennant des avances faites par cet établissement. Dans les dernières semaines, dit le *Handelsblad*, cette banque a fait de grandes opérations à Gand et à St-Nicolas, à des conditions avantageuses pour les fabricans.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 décembre.

Mercredi le roi a assisté au service divin dans la chapelle du palais.

S. M. a reçu une députation du conseil communal de Liége. M. Van de Weyer a été reçu par le roi.

— Le roi a reçu la lettre par laquelle le roi de Danemarck notifie à S. M. le décès du roi Frédéric VI, et son avènement au trône. (*Moniteur.*)

— Le *Commerce belge* assure que M. le major d'infanterie Ghislain, ayant appartenu au 10me. de ligne, a obtenu du ministre de la guerre l'autorisation d'aller prendre part à la guerre en Algérie.

— Le *Commerce* publie la nouvelle suivante :

« Si nous devons en croire un de nos correspondans de Paris, toujours sûrement informé, il est déjà positivement arrêté à La Haye, que l'on insérera dans la loi fondamentale une clause portant que : « *le souverain des Pays-Bas et les membres de » sa famille ne pourront* JAMAIS ACCEPTER LA SOUVERAINETÉ DE » LA BELGIQUE. »

Bruxelles, 28 décembre. — (3 heures.) — La hausse progressive de l'actif espagnol a donné de l'impulsion à quelques autres valeurs. Le cours ouvert à 25 1/4 a atteint 25 5/8, beaucoup de preneurs, au comptant, les pièces paraissaient rares, car on offrait à 25 3/8 pour fin courant; primes à un mois, 24 3/4, dont 1 A. Le comptant ferme 25 3/8 7/16 5/8 5/16 1/4 6/16 3/8 A. 7/16 P. Malgré la liquidation, il a été traité beaucoup d'affaires.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 100 7/8 P., 4 p. c. 92 1/2 A., 3 p. c. 70 1/4 et P., Société Générale (titres en nom fl. 740 A., Société de Commerce 1027 50 (102 5/4), Banque de Belgique 801 25 [80 1/8] A., Actions-Réunies 590 [59] A., Canal de la Sambre à l'Oise 850 (85) A.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

Les pétitions sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le contingent de l'armée, mais M. le ministre de la guerre ayant écrit à la chambre qu'une affaire de service l'oblige à s'absenter, cette discussion est renvoyée à demain.

M. *Brabant*, rapporteur de la section centrale du budget de la guerre, propose d'adopter le projet de loi accordant un crédit provisoire à ce département.

Ce projet est mis de suite en discussion et adopté sans débat à l'unanimité des 52 membres présens.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des travaux publics.

M. *le ministre des travaux publics.* Mon intention est de donner des explications à la chambre sur la concession du canal de l'Espierre, mais pour qu'on puisse bien les comprendre, je demanderai à M. le président de vouloir bien faire distribuer à la chambre le plan des canaux, et un tableau figuratif du système des douanes.

M. *Dumortier.* Je demande la parole pour une motion d'ordre. Je ne crois pas que nous soyons arrivés au point de discuter le budget des travaux publics et surtout l'importante question qui le domine.

C'est hier seulement que les explications demandées à M. le ministre nous ont été distribuées; aujourd'hui M. le ministre croit devoir faire distribuer à la chambre une carte et un plan figuratif. Il faut que nous ayons le temps d'examiner ces documens; nous sommes à peine en nombre, beaucoup de membres doivent prendre des vacances pour la fin de l'année et partir samedi, il est impossible que la discussion du budget des travaux publics ne soit pas scindée. Il y a nécessité d'ajourner la discussion de ce budget.

---

de tabac, sans doute pour se consoler, et continua à marcher silencieusement près de moi. Arrivés au premier blockaus, après le village de Delybrahim, il nous fallut quitter la route que nous avions jusqu'alors suivie pour prendre sur la droite un chemin de traverse menant à Mahelma; le vent s'était un peu calmé, mais il sifflait encore par intervalles avec assez de furie, tandis qu'un brouillard de plus en plus épais nous avait peu à peu et si bien enveloppés que nous en étions arrivés à ne plus rien distinguer à trente pas devant nous. Engagés au milieu d'une vaste plaine, dans laquelle se trouvait une espèce de route à peine frayée, comme toutes celles de ce maudit pays, il devenait absolument impossible de ne pas nous en écarter, et ce fut justement ce qui nous arriva. Après une bonne heure de marche, étant tombés dans le fond d'un ravin et complètement désorientés, je commençai à trouver notre position assez désagréable. L'Allemand me suivait pas à pas, ne soufflant pas le mot et continuant à mâcher son tabac.

Vous ne vous doutez pas où nous sommes, Kinsler, lui demandai-je alors sans grande espérance d'une réponse favorable; mais comme tous les pauvres diables qui, dans une position critique et ne comptant plus guère sur eux, recherchent machinalement une protection, un appui, si faibles qu'ils puissent être.

Safre pas, répondit l'imperturbable chiqueur, sans changer le moindrement son ton, j'être jamais arrivé ici.

Mais qu'allons-nous faire? lui dis-je en me tournant vers lui; nous sommes perdus.... perdus, continuai-je en appuyant fortement sur ce mot, pour le tirer de son apathie.

Perdus, répéta-t-il machinalement, tu être sûr!... et il continua à macher son tabac.

Mais savez-vous, Allemand de malheur, que si nous tombons entre les mains des Arabes, et c'est toute notre chance pour le quart-d'heure, savez-vous qu'ils ont la détestable habitude de regarder nos têtes comme un objet de luxe sur nos épaules, et qu'ils possèdent une incroyable adresse pour en débarrasser les porteurs; que croyez-vous donc qu'il serait bon de faire pour éviter cette opération et retrouver notre chemin?

Je safre pas, répondit-il en baillant, Marchons donc et droit devant nous, dis-je, outré de colère et ne comprenant pas un si stupide sang-froid; marchons, et si tu ne peux me suivre, tant pis pour toi, du diable si je t'attends.

Chez moi, comme chez tant d'autres, la colère a la puissance de me priver de toutes mes facultés intellectuelles. Aussi, sans réfléchir que je pouvais me tuer cent fois pour une, je lançai mon cheval au galop, au milieu d'une obscurité profonde, sur un terrain inconnu, et malgré les hurlemens du camarade, que j'avais enfin réussi à faire sortir de sa tranquillité. Je ne pouvais ni comprendre, ni même entendre ce qu'il me criait; mais assurement il devait souvent répéter son observation favorite. C'être purtant pas ma ture de marcher.

Je filai ainsi sur le versant de l'immense ravin dans lequel notre mauvais sort nous avait jetés, et à en juger par le bruit infernal des fers de nos chevaux, ce devait être sur des roches que nous courions ainsi! Il fallait au surplus que les pauvres bêtes eussent des jambes de fer pour soutenir une pareille course dans cet affreux chemin. Tantôt ils sautaient des trous énormes, produits par des éboulemens, que l'obscurité de la nuit, augmentée par le brouillard, nous empêchait de voir et que leur instinct leur faisait reconnaître. Tantôt ils franchissaient impétueusement de hautes broussailles remplies d'épines, dont leur ardeur se trouvait encore stimulée; le vent contre lequel nous courions nous coupait la figure et semblait vouloir à chaque instant nous enlever de dessus nos chevaux, qui s'emportaient de plus en plus; au milieu de tant de dangers, étourdi par cette course rapide et périlleuse, mon esprit aussi bien que mon corps, battait la campagne; les contes de mon enfance, les rêves fantastiques de mes jeunes années revenaient m'envahir, ils se pressaient confusément dans ma tête fiévreuse, ils me transformaient en l'un de ces mauvais génies chevauchant la nuit à travers l'espace sur leurs coursiers d'air et de feu, qui, dans leur caprice vagabond, frappent du pied la terre qu'ils semblent dédaigner, et bondissant jusqu'à la lune, en redescendent avec impétuosité pour s'élancer de nouveau aux étoiles; comme eux, il est vrai, sans aller pourtant aussi haut, je me jouais de toutes les difficultés dont la moindre m'aurait arrêté en d'autres circonstances; comme eux la possibilité d'aucune résistance ne me venait même pas.

Je ne sais si mon Allemand se livrait de son côté aux mêmes rêveries, où s'il se comparait seulement à un homme prêt à vider les arçons; quoiqu'il en soit, il avait abandonné les rênes de son cheval, excité par le mien qu'il suivait de près, et s'était prudemment cramponné au pommeau de la selle, tandis que de sourds gémissements, sortis de son vaste estomac, m'arrivaient par intervalles sur quelques bouffées de vent et faisaient très bien leur partie dans cette scène nocturne.

Tout-à-coup un cri affreux se fait entendre et me rend à la réalité de notre position. Nos chevaux effrayés s'arrêtent subitement; le choc me fait tomber sur le col de mon cheval, et lance mon camarade pardessus la tête du sien. La première émotion passée, je cherche à découvrir d'où pouvait venir cet horrible cri, quand aussitôt un second lui succède, puis un troisième auxquels mille autres viennent se joindre vifs, aigus, prolongés, partout à la fois, de tous les points de la plaine, et paraissant former peu à peu, autour de nous, un cercle épouvantable. Une sueur froide inondait mon corps, les idées les plus atroces bouleversaient mon esprit, et le tremblement convulsif de mon cheval augmentait cet effroyable état. En ce moment je l'atteste, je sentis complètement s'évanouir tous les songes de puissance magique qui me transportaient naguère.

Me tournant vers mon camarade qui essuyait avec la manche de sa veste la coiffe de sa casquette qui s'était salie en tombant, j'allais lui demander son opinion sur ce bruit infernal, quand les cris s'élevèrent plus bruyants et plus aigus que jamais, et me coupèrent la parole; ils ressemblaient alors à des plaintes, des gémissements, d'affreuses exclamations de douleur atroce, poussés par des femmes et des enfants lentement égorgés, ou à des hurlements de rage, de désespoir, de fureur arrachés à des hommes réduits à leur dernière défense, une défense vaine et désespérée. Arrêtés au milieu de la plaine sur nos chevaux qui renaclaient à grand bruit, nous entendions le cercle horrible se resserrer de plus en plus et nous menacer d'une prochaine invasion, quand un autre cri mille fois plus perçant, plus déchirant que tous les autres, un cri qui les dominait tous, comme le bruit de la foudre en éclatant domine le grondement du canon, enfin le dernier cri de l'agonie d'un géant, s'élança dans les airs, traversa la plaine entière, et fit bondir mon cheval sous moi, tandis que je sentais mon sang se glacer dans

M. *le ministre des travaux publics*. Messieurs, le 20 de ce mois, il a été demandé des explications au ministère sur la concession du canal de l'Espierre, ces explications ont été promises pour le lundi 23; elles ont été fournies, la chambre en a ordonné l'impression, elles ont été distribuées, mais déjà le *Moniteur* les avait publiés dès mardi matin, ainsi chacun des membres de la chambre a pu les lire; quant aux cartes et plans dont je crois la distribution nécessaire, je déclare que si malgré ma vive opposition, l'ajournement était prononcé, je ne les ferais pas distribuer, parce que je crois qu'il est indispensable de les avoir sous les yeux au moment de la discussion. Ces documents ne sont pas nouveaux, ils ont déjà été publiés.

Les explications que je veux donner à la chambre me paraissent de nature à abréger la discussion, je crois qu'il est possible que le budget des travaux publics soit voté samedi. (Vives réclamations) Au besoin, on pourrait avoir une séance demain soir. (Non, non). Le budget est urgent, un ajournement après les vacances apporterait une véritable perturbation dans plusieurs services.

Cet ajournement est mis aux voix. Après 2 épreuves douteuses, l'ajournement est rejeté par 33 voix contre 29.

M. *Dumortier* persiste à demander l'ajournement.

La séance est suspendue pendant quelques instans pour la distribution des cartes.

La parole est ensuite donnée à M. le ministre.

M. *le ministre des travaux publics* prononce un long discours, dans lequel il nous est impossible de le suivre. Il s'attache à démontrer que la concession du canal de l'Espierre est utile à la Belgique.

—

Le sénat a adopté le projet de loi relatif à l'émission de 12 millions de bons du trésor et a entamé la discussion du budget des voies et moyens.

LIÉGE, LE 27 DÉCEMBRE.

La lutte que la Hollande soutient, en ce moment, est digne de fixer l'attention publique. Après avoir encouragé, pendant huit ans, les dispositions du roi à la résistance, elle s'est vue forcée, dans ces derniers temps, de les combattre avec vivacité, afin de mettre un terme à la situation provisoire qui la ruinait. Après avoir repoussé, pendant huit ans, toute transaction avec la Belgique, sur les bases du traité de 1831, elle a été obligée de venir demander, comme un bienfait, l'exécution de ce traité, même avec une aggravation de charges pécuniaires. Et cependant que de sacrifices ne s'était-elle pas imposée, dans l'espoir d'obtenir des améliorations qui ne se sont pas réalisées! Que d'efforts n'avait-elle pas faits pour conserver, vis-à-vis de l'étranger, une attitude digne et ferme, propre à dissimuler ses embarras financiers! Aujourd'hui le fruit de tant de persévérance et de dévouement est perdu.

Peut-être la Hollande se serait-elle résignée à subir son sort sans murmurer et sans se plaindre, si elle avait pu prévoir toute l'étendue du mal. Mais elle a été trompée sur sa situation financière. Elle avait cru que la conclusion de la paix mettrait un terme à ses sacrifices et amenerait une diminution sensible dans les charges publiques. Mais quel ne fut pas son étonnement quand elle apprit, par le discours du trône, qu'à tant de millions inutilement dépensés, il fallait ajouter bien d'autres millions encore, que le gouvernement s'était procurés par des moyens détournés et en-dehors des voies légales! Alors seulement elle comprit la grandeur de sa faute. Le bandeau qui lui couvrait encore à moitié les yeux tomba complètement, et elle se vit en face d'un avenir désespérant.

L'opposition qui s'était insensiblement formée, grandit sous le coup de cette fatale découverte. Elle s'organisa, se disciplina et étendu le cercle de son influence. La presse tout entière, sans excepter même les journaux qui avaient montré le plus d'indulgence pour les fautes du gouvernement, s'éleva avec force contre le nouvel emprunt de 53 millions qu'on vint solliciter pour couvrir le déficit existant, et la seconde chambre, obéissant cette fois à l'impulsion nationnale, protesta à son tour, avec énergie, contre le gaspillage des deniers de l'état, et refeta l'emprunt à une immense majorité. Elle alla plus loin encore. Elle rejeta également le budget des dépenses et montra, par ces mesures vigoureuses, qu'elle était déterminée à arrêter le gouvernement dans la voie funeste où il s'est engagé depuis tant d'années.

Quel parti prendra maintenant le roi Guillaume? Dissoudra-t-il la seconde chambre, jettera-t-il le gant au pays? Nous en doutons. Appelés de nouveau à se prononcer sur la marche suivie par le ministère, les électeurs, selon toute probabilité, continueraient, aux députés de l'opposition, un mandat dont ils ont su remplir les devoirs à la satisfaction du pays. Il faudra donc recourir à d'autres moyens. Quels seront ces moyens? Le roi Guillaume a appris à connaître les conséquences fatales d'un coup d'état. Quoiqu'il ne se regarde pas comme un monarque constitutionnel, il est à croire cependant qu'il reculera devant l'emploi de moyens coercitifs contraires aux institutions et aux lois. Il cherchera probablement à biaiser, à temporiser, à fatiguer la représentation nationale, et s'il s'aperçoit de l'inutilité de ses efforts, il aura de nouveau recours à la Société de Commerce, et engagera, pour dix ans peut-être, les revenus des colonies. Mais la Société de Commerce lui fera t-elle encore des avances de fonds? Le roi Guillaume n'a-t-il pas épuisé son crédit auprès d'elle? Le rejet de l'emprunt n'inspirera-t-il pas à la Société des craintes sérieuses sur le remboursement des sommes nouvelles qu'on viendrait lui demander? On ne prête pas à un débiteur devenu presqu'insolvable. Mais dans la supposition même que la Société consentit à faire une seconde avance, le gouvernement hollandais pourrait-il se tirer de la situation critique où il s'est placé? Difficilement. Si la chambre a rejeté aujourd'hui un emprunt de 53 millions, elle rejettera, à plus forte raison, l'année prochaine, un emprunt de cent millions. Que reste-t-il donc à faire et comment parvenir à combler le déficit?

Cette grave question agite tous les esprits. Nous n'entreprendrons pas de la résoudre; mais il nous sera permis de demander à la Hollande si elle n'a pas gravement compromis ses intérêts, en repoussant les propositions de la Belgique qui lui offrait une large indemnité pécuniaire en échange des parties du Limbourg et du Luxembourg que le traité des 24 articles nous a enlevés. Maintenant il est trop tard pour remettre cette proposition sur le tapis. Le traité a reçu son exécution. Nous y avons beaucoup perdu. Mais la Hollande y a perdu au moins autant que nous. La blessure que l'acceptation de ce traité a fait à la Belgique peut se guérir et se cicatriser; celle que la Hollande en a reçue s'élargira chaque jour davantage. Si le présent nous échappe, l'avenir nous reste, et cet avenir est plus rassurant pour nous que pour la Hollande. Nous ne sommes pas écrasés par le poids d'une dette énorme et nous ne serons jamais réduits à chercher notre salut dans une banqueroute générale.

Daigneront-ils maintenant reconnaître leur erreur, ceux qui nous ont tant vanté la prospérité financière de la Hollande, la puissance de son crédit et l'étendue de ses ressources? Seront-ils encore tentés d'établir des paralèles injurieux entre l'administration hollandaise, si économe, à leurs yeux, si soucieuse des intérêts des contribuables, et l'administration belge, si prodigue, comme ils le disaient, si scandaleusement dissipatrice? continuerent-ils encore à nous prêcher les avantages d'une réunion qui nous imposerait, pour la seconde fois, l'obligation de payer une dette que nous n'avons pas contractée, et de réparer les finances délabrées d'un état qui n'a jamais su apprécier nos sacrifices ni comprendre les devoirs qu'il avait à remplir envers nous. Nous ne savons. Mais quelle que soit leur conduite, leurs déclamations viendront se briser contre la réalité, et d'ici à quelque tems, il ne restera de tout le bruit qu'ils ont fait, que le souvenir du mal qu'ils n'ont pu faire.

Nous avons une bien triste nouvelle à annoncer à nos lecteurs. M. Lesoinne, membre de la Chambre des Représentants, élu par le district de Liége, a été trouvé mort ce matin dans son lit, où il a dû être frappé d'une apoplexie foudroyante. Il avait dîné hier chez Dubos et était rentré chez lui, d'où il devait ressortir pour aller en soirée. Sentant un léger malaise, il préféra ne pas sortir et se coucha. Son domestique lui offrit de rester auprès de lui, mais il refusa, disant que cette indisposition ne serait rien. Ce matin, il n'existait plus. M. Lesoinne était âgé d'environ 60 ans.

(*Indépendant.*)

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 26 décembre. — Absens MM. Bellefroid, Dethier (indisposé), Constant, Fleussu, Chefneux (indisposé), Hennequin, Neujean, Galand, Koeler, Nagelmakers.

Tout ce qui concerne les traitemens sera traité à huis clos; en conséquence on aborde le § 3 *Sureté* du chapitre 1er des dépenses ordinaires.

Nous ne mentionnerons que les articles qui ont subi des modifications.

§. 3. — *Sureté.*

Les dépenses pour les pompiers, l'éclairage et la garde civique sont restées les mêmes. On a ajourné une réclamation des pompiers tendante à obtenir une augmentation de solde jusqu'à ce qu'on ait pu trouver un local pour les caserner.

§ 4. — *Salubrité.*

La diminution du chiffre pour l'enlèvement des cendres, boues et immondices et l'augmentation du chiffre pour le balayage de la ville et le curage des ports, canaux et égoûts proviennent de la séparation du balayage des places et promenades du service général de l'enlèvement des immondices.

Le balayage a lieu par des ouvriers de la ville et l'enlèvement continue à faire l'objet d'une entreprise particulière.

§ 5. — *Bâtimens communaux.*

Ce sont les crédits des années précédentes, à l'exception de la remise à l'entrepreneur du casernement qui est diminuée parce que probablement la garnison sera moins nombreuse.

§ 6. — *Petite voirie.*

Il figurait aux budgets des années précédentes 2,000 fr. pour chemins vicinaux et 3,000 fr. pour promenades.

La commission proposait de majorer de 500 fr. le crédit des chemins vicinaux en retranchant celui des promenades de la même somme.

Mais, sur l'observation faite par M. Brixhe et appuyée par MM. Piercot et Lambinon, que les promenades manquaient de bancs, le conseil, à l'unanimité moins MM. Despa et Lion, a maintenu le chiffre de 3,000 fr. destiné à l'entretien des promenades, en maintenant celui de 2,000 fr. pour réparer certains chemins vicinaux et entretenir en même temps ceux qui ont été améliorés les années précédentes.

Chap. 2. — § 1er. — *Bienfaisance.*

Le crédit pour entretien des mendians aux dépôts et colonies, est majoré de 1000 fr.

Toutes les précautions sont néanmoins prises pour éviter à la ville la dépense qui résulte d'un domicile de secours acquis par quatre années de résidence.

§ 2. — *Culte.*

Le supplément de traitement aux trois vicaires de St.-Nicolas ne sera payé qu'autant que le collége ait la preuve que ces ecclésiastiques donnent deux fois par semaine l'instruction religieuse aux écoles de garçons et gardienne de cette paroisse.

On passe à l'ordre du jour sur une demande de supplément de traitement faite par les vicaires de Saint-Remacle et de Ste.-Walburge.

On ajourne la demande d'un local ou d'un subside en faveur du culte israélite, attendu que l'administration locale n'a pas été légalement informée de l'autorisation du grand-rabbin d'ouvrir une synagogue à Liége.

§ 3. — *Instruction publique.*

Tout ce qui concerne les traitemens devra également être traité à huis-clos.

Il n'y a que quelques légers changemens dans les allocations pour prix, pour fournitures, feu, lumière, etc.

Le chiffre de 4,100 fr. pour nourriture aux enfans des écoles gardiennes est majoré de 200 fr. portés les années précédentes pour concours entre les écoles privées et celles de la ville, ce qui n'aura pas lieu probablement en 1840.

§ 4. — *Sciences et arts.*

On ajourne pour renseignements ce qui concerne le conservatoire de musique.

Le subside de 400 accordé les années précédentes à l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique a été maintenue par le conseil.

Voici ce que portait le cahier d'observations à cet égard.

« La nouvelle commission pour la *Revue Relge*, fait espérer « que ce recueil continuera à mériter la bienveillante protection « de l'administration.

» Le subside a été voté par 5 contre 4.

Chapitre 3. — § 1er. — *Dettes.*

Il n'y a pas de changemens.

§ 2. — *Emprunts.*

On ajourne l'allocation de 16750 portée comme intérêt à 5 p. c. de la première partie de l'emprunt de 2 millions (650,000 f.), jusqu'à ce que le conseil ait décidé les travaux extraordinaires qui se ferait en 1840.

§ 3. — Pension.

On renvoie à l'examen de la commission publique la question relative à la pension de M. Jacques, ex-professeur de seconde latine au collége.

§ 4. — Dépenses diverses.

Le crédit pour fêtes publiques est réduit de 500 fr. — 1000 fr. au lieu de 1500 fr.

Les 5,200 fr. pour dépenses imprévues n'ont pas été employés en 1839; on réduit ce crédit à 5,000 fr.

Le fonds à la disposition du collége qui n'était que de 500 fr. est porté à 500 fr., dans le but de permettre aux bourgmestre et échevins de faire de petites dépenses urgentes sans être obligés de recourir au conseil.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Quelques mesures de précaution, prises pour la sûreté des nombreux spectateurs, qui ne manqueront pas de se porter au cirque olympique de Mad. Ve Alfred, établi rue de Laruelle, près la place St-Jean, en ont retardé l'ouverture. Elle aura définitivement lieu dimanche prochain; ce genre d'exercice, dont notre ville a été privée depuis plusieurs années, ne peut que piquer vivement la curiosité publique. Nous ferons connaître avec quelques détails la composition de la première représentation.

---

mes veines; Kinsler, qui essuyait encore sa casquette, la remit précipitamment sur sa tête et s'écria, avec son accompagnement ordinaire de jurons allemands :

C'être une hyène pour le sûr ! c'être une féroce bête! affre mangé énormement des soldats. Ah! si j'affre seu !.. .

Si désagréable que pût être cette affirmation de Kinsler, je la préférais cependant de beaucoup à l'état d'anxiété où m'avait jeté l'incertitude des affreuses minutes qui venaient de s'écouler. Je commençai à flatter mon cheval, à lui parler, afin de le rassurer, et regardant de tous côtés avec deux yeux qui cherchaient à traverser l'obscurité, pour découvrir quelque moyen de salut, j'aperçus enfin sur ma gauche une lumière faible et lointaine. En avant, camarade, dis-je alors, en avant sur la lumière de gauche, attention autour de vous.

Pendant trois quarts d'heure nous suivîmes cette lumière, les yeux constamment fixés sur elle, et la pensée remplie de cette alternative, est-ce la mort, est-ce la vie, que nous allons trouver là! aussi, j'étais bien décidé à explorer prudemment le terrain avant de nous découvrir, car Dieu sait que les Arabes nous auraient fait prompte et exécutive justice.

Ce feu se trouvant sur une petite éminence, il fallait pour y arriver descendre dans un second ravin assez fourré, et rempli d'une grande quantité de chênes verts, dont les branches touffues interceptaient souvent notre passage et retardaient notre marche.

Parfois, entre les épaisses brousailles du chemin, un œil rouge et sanglant s'allumait au milieu de cette obscurité, et, tout en nous causant quelques palpitations, nous engageait à tirer nos pistolets des fontes. La hyène du camarade, les réflexions bienveillantes du brigadier, et jusqu'aux récits effrayants de Buffon me revenaient à la mémoire et me faisaient prendre chaque frémissement du vent, chaque course des feuilles sur le rocailleux terrain, pour le pas hypocrite de l'horrible animal.

Depuis que nous étions descendus dans le ravin et que nous marchions côte à côte, Kinster et moi, le feu avait disparu et nous étions environnés de ténèbres profondes; les cris avaient cessé. Croyant trouver mon phare sur le versant opposé, j'engageais mon camarade à m'y suivre, mais à peine y avions-nous fait vingt pas, qu'il fondit tout à coup en terre et disparut. Effrayé, comme on peut le penser, j'arrêtai mon cheval, et me mit à crier d'une voix contenue pourtant : Kinsler ! êtes-vous-là..... Kinsler? quel chemin avez-vous pris ?... Ne recevant aucune réponse, et perdant de vue tout autre danger devant la perte de mon camarade, j'allais crier à haute voix, quand derrière moi et de l'autre côté d'un épais fourré, j'entendis un cliquetis d'armes et crus entrevoir comme des ombres qui passaient entre le feu et moi tout au plus à quinze pas.

Depuis quelques heures tant de secousses m'avaient assailli; j'avais passé depuis le brutal réveil du brigadier par de si rapides et de si diverses émotions, moi qui sortais pour ainsi dire de mon quartier Saint-Germain, qu'il ne faut pas trop s'étonner si cette dernière ne me laissa guère la faculté de réfléchir. Me voici entre les mains de l'ennemi me dis-je alors à moi-même, adieu donc ma chère et douce France, adieu ma bien-aimée famille, adieu tous ceux que j'aime, et dont aucun ne pourra jamais pleurer sur mon tombeau, car il est probable que j'engraisserai bientôt les hyènes ou les chacals !

Le sacrifice de ma vie une fois fait, sacrifice qui me coûtait un peu, à vrai dire, je n'oubliai pas ma mission et l'ordre de mon chef. Sans faire le moindre bruit, je tirai donc ma dépêche et me mit à la mâcher bel et bien, afin de la faire entrer plus aisément dans cette nouvelle boite aux lettres, et ne donner au moins que mon corps aux Bédouins, quand une voix pleine et sonore fit tout-à-coup retentir à mon oreille le refrain de notre romance favorite :

Dans la marmite on fait la soupe aux choux,
La soupe aux choux se fait dans la marmite.

Et que le factionnaire qui commençait à m'entrevoir, me hurla comme un possédé un halte *là* et un qui vive ! qui me parurent mille fois plus mélodieux que la *Pastorale de Bethowen.*

France! France! m'écriai-je transporté de la même joie, que devront éprouver les ressuscités de la *droite*, dans la vallée de Josaphat! France! ami! et je m'élance d'un bond vers le feu de bivouac que le brouillard m'avait empêché de reconnaître jusque là, tout en crachotant les derniers morceaux de ma missive. Je fus reçu à bras ouvert par huit voltigeurs, un sergent et un caporal (le chanteur qui m'avait si agréablement surpris), et j'appris que j'étais aux avant-postes du Mahelma.

Je suppliai alors les camarades de venir avec moi à la recherche du pauvre Kinsler, englouti à quelques pas de là. Bah! englouti, dit le sergent, en allumant tranquillement sa pipe; est-il bon celui-là ! Il est tombé tout simplement dans un des trous que ces imbéciles d'Arabes creusent en terre pour cacher leurs grains; allons, caporal, deux hommes et suivez le chasseur, à la pêche de l'autre. Après quelques courtes recherches, nous découvrîmes effectivement un de ces *silaüs*, où se trouvaient alors mon compagnon de voyage et son cheval.

Ah! vous voilà, Kinsler! lui criai-je du bord du trou, vous voilà enfin..... J'étais bien inquiet de vous!

Argott et moi! picott sacremente!... Oh Got, mein Got!... Si j'affre seu... J'affre réclamé à la brigadière.... ça affre pas ma ture de correspondance....

Après passablement d'efforts, on le tira de ce nouveau grenier d'abondance, qui n'avait pas plus de neuf pieds de profondeur: quant au cheval, il fallut l'y laisser tranquillement jusqu'au jour, par la raison qu'il s'aidait encore moins que son maître.

Je fus ensuite mené au commandant de place de Mahelma, auquel je racontai piteusement mon aventure. Il commença par en rire, puis, comme il était contrarié de ne pas avoir la dépêche, il me tança assez fortement pour l'avoir avalée sans être bien certain d'être tombé aux mains des ennemis. Je pouvais lui faire observer peut-être qu'on attendant un plus humble informé, j'aurais pu en faire cadeau aux Bédouins qui m'auraient répondu : coups de fusil; mais comme dans ce charmant métier toute observation est nommée *révolte*, j'empochai paisiblement mon *savon*, et j'allai rejoindre l'impassible Kinsler, à qui je disais le lendemain, en retournant à Dely-Ibrahim :

Savez-vous, Kinsler, que nous avons été bien heureux d'en être quitte à si bon marché?

Ya... ya... mais affre pas ma ture de correspondance, et affre perdu deux sus.... que j'afre mis hier dans mon poche pure boire la gutte ce matin.

AL. BAZARD.

ANNONCES.

A LOUER, pour le 1er. janvier, un BEL APPARTEMENT GARNI, composé de deux pièces au 1er., rue Vinâve-d'Ile.
S'y adresser n° 606 ancien.

FAILLITE BECK-STEINS.

Le syndic rappelle aux créanciers que leur assemblée est fixée au 30 décembre 1839, 10 heures du matin.

Des COMPOSITEURS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

BON VIN du pays à 20 cens la bouteille et à 30 cens première cuvée, rue Hors-Château, n. 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille.

BELLE PIECE, A LOUER, au rez-de-chaussée, garnie ou non, rue de l'Université, n. 30.

LE 15 JANVIER 1840, à 9 heures du matin,

Au domicile du sieur Jacques COKAIKO, taillandier à la Xhavée, commune de Wandre, le notaire MONFELT, résidant à Saive,

VENDRA PUBLIQUEMENT

UN

BON BATIMENT

divisé en deux habitations avec 9 verges de jardin y annexé; le tout situé à Grand-Wandre, non loin de l'église.

La valeur de cette propriété sera beaucoup augmentée par la nouvelle route de Liège à Visé, qui traversera le jardin. Pour informations s'adresser audit notaire.

VILLE DE LESSINES;

Arrondissement de Tournai, province de Hainaut (Belgique).

GRAND ET BEL ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, A VENDRE.

Le 25 JANVIER 1840, une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de Tournai, il sera vendu définitivement et sans remise,

UNE GRANDE ET SUPERBE DISTILLERIE,

Moulins à l'Huile, Tordoir, Machines à vapeur, etc., etc., etc.; avec une belle et vaste maison d'habitation.

Le tout ci-devant occupé par Jean-Baptiste DOOMS, négociant à Lessines.

Cet établissement, par sa situation fort avantageuse, peut être exploité avec grand bénéfice; son étendue et ses constructions permettraient même d'y joindre d'autres genres d'industrie ou de fabrication.

Les plan et conditions de la vente sont déposés au greffe du tribunal.

LE SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONIE,

GUÉRIT EN PEU DE JOURS

LES PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies diverses. — Pharmaciens dépositaires : Liége, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762; Namur, Ch. Jourdain, Huy, Ranwez, Verviers, Etienne; Maestricht, Grossier; Dinant, Mathieu; Louvain, Smont; Bruxelles, Van Hisbergh, place de la Monnaie, tous pharmaciens.

MAGASIN DE SOIRIE
Schals et Nouveautés.

Mme. GILLON-NOSSENT

a l'honneur d'annoncer qu'elle a reçu de Paris une quantité de NOUVEAUX ARTICLES propres à être donnés en cadeau de nouvel an. Son magasin, très bien réassorti en parfumerie fraîche, est encore augmenté de beaucoup d'Objets nouveaux.

PROVINCE DE LIÉGE.

CONSTRUCTION

D'UNE

Route de Liége à Visé,

RIVE DROITE DE LA MEUSE,

EN PROLONGEMENT DE LA CHAUSSÉE COMMUNALE DE LIÉGE A JUPILLE.

AVIS.

VENDREDI 27 DECEMBRE 1839,

A 11 HEURES DU MATIN,

Il sera procédé à l'Hôtel du Gouvernement à Liége, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'Adjudication des Travaux de Construction d'une Route de Liége à Visé, en prolongement de la chaussée communale de Liége à Jupille.

Cette adjudication aura lieu par voie de simples soumissions, soit pour la totalité, soit par lots, de la manière indiquée à l'article 124 du devis et cahier des charges, lequel est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liége, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement et aux hôtels-de-ville de Liége, de Visé et des communes qui seront traversées par ladite route.

Liége, le 7 décembre 1839.

Le gouverneur de la province de Liége,
Baron VANDEENSTEEN.

PROVINCE DE LIÉGE.

READJUDICATION

DE

TROIS BARRIERES.

AVIS.

Lundi 30 Décembre 1839, à 11 heures du matin,

IL SERA PROCEDÉ

à l'hôtel du Gouvernement à Liége, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à la réadjudication aux enchères et à l'extinction des feux de la PERCEPTION de la TAXE aux bureaux des BARRIERES, savoir :

Amay et aux Terres-Rouges, route de Liége à Huy, et sur le pont de la Berwinne, route d'Aubel à la Minerie.

Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du Gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement.

Liége, le 23 décembre 1839.

LIBRAIRIE DE F. PALANTE,

RUE VINAVE D'ILE, A LIEGE.

SOUS PRESSE :

Chez Alexandre Durnker à Berlin et Brorkhans et Arvenarins à Paris,

CHIRURGIE DE L'ECOLE DE BERLIN, SERVICE DE DIEFFENBACH A L'HOPITAL DE LA CHARITE, par le docteur Ch. PHILLIPS, membre de l'Académie de chirurgie de Berlin, 1re. partie, 1 vol. in-8°.

L'ouvrage sera EN VENTE à la librairie de F. PALANTE le 20 janvier 1840.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Université de Liége.

Le 30 DÉCEMBRE 1839, à 11 heures du matin,

Il sera procédé au local de l'Université, sous l'approbation ultérieure de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, à l'adjudication publique par soumission et ensuite au rabais, des TRAVAUX en deux lots des RAYONS de la troisième salle de la Bibliothèque, des gradins de l'amphithéâtre et de l'estrade de la classe de médecine.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges et conditions, tous les jours de neuf heures du matin à deux heures de relevée, au bureau du soussigné à l'Université où ils dépose ront leurs soumissions sur papier timbré et cachetées. — Liége, le 9 décembre 1839.

L'administrateur inspecteur de l'Université,
D. ARNOULD.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIEGE (Ans) : Pour Bruxelles, Anvers, St-Trond, 9 h. 10 m. du m. et 3 h. 15 m. de rel. (1re. cl.), midi 45 m., convoi de marchandises pour Bruxelles et Anvers. — Gand, 9 h. 10 du m. (1re. cl.)

DE BRUXELLES : Pour Liége, et St-Trond 8 h. 30 m. du m. et 4 h. de rel. (1re. cl.) — Liége [marchandises], 11 h. du m. — Anvers, 7 h. 30 m. du m. (2e cl.) 8 h. 30, 11 h. 15 du m. (1re. cl.) 2 h. de rel. — (2e. cl.) 4 h. et 6 h. id. (1re. cl.) — Gand, 8 h. 11 h. 30 du m. 3 h. 15 et 4 h. 15 de rel. (1re cl.) — Ostende, 8 h. du m. et 3 h. 15 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 11 h. 15 du m. (1re. cl.) — Courtray, 8. h. du m. et 3 h. 15 de r. (1re. cl.) — Tirlemont 6 h. 30 du s. (1re. cl.)

D'ANVERS : Pour Liége, et St-Trond 8 h. 20 du m. et 4 h. de r. (1re. cl.) Liége [marchandises] 11 du m. — Bruxelles, 7 h. 45 du m. (2e. cl.), 8 h. 20, 10 h. 45 (id.), (1re. cl.) 2 h. de r. (2e. cl.), 3 h. et 4 h. id. (1re. cl.)

DE GAND Pour Liége, 7 h. du m. (1e. classe) 2 h 30 de rel. (1re. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 30 du m. (1re. cl.), 2 h. 30 (2e. cl.), et 4 h. 45 de rel. (1re. cl.).

D'OSTENDE : Pour Gand, Bruxelles et Anvers, 7 h. 15 du m. et 2 h. 30 de rel (1re. cl.) — Louvain 7 h. 15 du m. (id.) — Tirlemont, 2 h. 30 de r. id

DE TIRLEMONT : Pr Liége et St-Trond, 10 h. 20 du m. et 5 h. 50 du s (1re classe), — Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 du m. (2e cl.) 10 h. 20 id. e 4 h. 30 du s. (1re cl.) — Liége, Bruxelles et Anvers, (marchandises) 2 h 15 de rel.

DE COURTRAY : Pr Bruxelles, Anvers, Gand, Ostende, Louvain et Tirlemont, 8 h. 15 du m. et 3 h. 15 de r. (1re classe).

DE ST.-TROND : Pr Liége, 10 h. 40 du m. et 5 h. 45 de r. (1re cl.) — Bruxelles et Anvers, 9 h. 30 du m. et 3 h. 45 de r. (1re cl.) Gand, 9 h. 30 du m.

BOURSES.

PARIS, LE 24 DÉCEMBRE.

3 p. c.	80 40	Mutualité.	—
4 p. c.	102 50	Act. Réunies.	—
5 p. c.	112 15	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2997 50	Dette active.	2 1/2
Ob. de la v. de Par.	1280	Passive	6 3/8
Emp. belge.	101 3/4	Emp. romain	101
Soc. générale.	—	Naples.	101 90
B. de Belg.	845	Empr. port. 3 p. c.	25 3/4

LONDRES, LE 24 DÉCEMBRE.

3 % consolidés.	92	Différées	11 7/8
Belge. 1832.	—	Passives	6 3/8
Hol. Dette active.	52 3/8	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	Brésil.	70 3/4
Id. 3 p. c.	23 3/4	Mexicains 6 p. c.	—
Esp Emp. 1834.	24 5/8 25		

AMSTERDAM, LE 25 DÉCEMBRE.

Dette active.	51 3/16	Espagne. Ardoin.	25 1/8
5 p. c.	—	D. diff. 1830.	—
Billet de chang.	25 1/2	» » 1835	—
Synd. d'am.	—	» » Passive.	—
» 3 1/2 %	—	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	165	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	—
» de Rotterdam.	—	» —1829.	—
Prusse L. 1852.	—	» C. c. Hope.	—
Autriche. Métall.	—	» Ins. gr. liv.	—
Brésil. Emp.	—	Pologne. L. 300 fl.	—

ANVERS, LE 26 DÉCEMBRE.

Belge 5 0/0 100 3/8, dito 4 0/0 92 3/8 A; dito 3 0/0 70 1/4; Mét. 107 3/4 A; Lots 1889 3; lots 500 870 P; Prusse 124 1/2 A; Polonais 124; dito 138; Romain 102 P; Ardoin 23 3/8 1/2 P.

BRUXELLES, LE 26 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2	53 1/2		Brasseries.	—	
Emp. Rotshchild.	100 7/8	P	Tapis.	—	
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 30 mill.	92 1/2	A	Mutualité.	102 3/4	
Id. de 37 mil.	70 1/4 et	P	S. C. Bruges.	—	
Emp de 1832 (4).	95	P	Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	740	A	Act. Réunies.	59	A
Emp. de Paris.	—		Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	—		Houyoux.	—	
B. de Belgique.	80 1/8	A	Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	85	A	Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	90	P	H.-F. Luxembourg	—	
Banque Foncière.	—		Civile.	—	
Idem.	—		Herve.	—	
Flenu.	—		Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	105	A	Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	—		Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	—		Holl. Dette active.	—	
Levant du Flenu.	—		Losrenten inscrit.	—	
Ougrée.	—		Autriche. Métalliq	—	
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	—	
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	25 3/8	A
Vennes.	—		Fin courant.	25 3/4 d. 1	
St-Léonard.	—		Prime à 1 mois.	—	
Chatelineau.	—		Différée de 1831.	—	
Verreries.	—		Idem de 1834.	—	
Betteraves.	—		Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—		Brésil. E. de Roth.	—	
L'Espérance.	—		Bome. E. de 1834.	—	

VIENNE, LE 17 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 15/16. — Actions de la Banque 1659.

MARCHÉ DE LIÉGE DU 26 DÉCEMBRE 1839.

Froment, l'hectolitre. . . . . fr. 21 41.
Seigle, idem. . . . . » 15 89.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97me émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 8 et 9 Janvier 1840.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26,000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 13,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450,000, 200,000, 100,000, 2 à 50,000, 2 à 40,000, 1 à 30,000, 1 à 24,000 3 à 20,000, 1 à 12,000, 5 à 10,000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200
« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvenient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fl. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET Cie. A FRANCFORT S. M.

qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONSDE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 163,000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 300.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

Imprimerie de J. B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liége.